

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 2/2006 DU 12 JANVIER 2006

Extension du nombre de devises admises pour le négoce des droits de créance à la SWX Swiss Exchange

Depuis décembre 1999, les produits dérivés peuvent être négociés non seulement en CHF et en pour-cent, mais aussi en dollars US (USD) et en euros (EUR) (cf. Communiqué de l'Instance d'admission n° 1/2000). Le Communiqué de l'Instance d'admission n° 8/2005 annonçait une extension du nombre de devises admises pour le négoce de ces produits et précisait que l'ensemble des droits de créance (instruments dérivés et emprunts) pouvait dorénavant être négociés dans ces devises.

En complément au Communiqué susmentionné, le négoce et la cotation des droits de créance est aujourd'hui étendue à la couronne tchèque (CZK), à la couronne islandaise (ISK) et au peso mexicain (MXN).

Les devises suivantes sont donc désormais valables pour les droits de créance:

- | | | | |
|-------|-------------------|-------|----------------------|
| – AUD | dollar australien | – ISK | couronne islandaise |
| – CAD | dollar canadien | – MXN | peso mexicain |
| – CHF | franc suisse | – NOK | couronne norvégienne |
| – CZK | couronne tchèque | – NZD | dollar néo-zélandais |
| – DKK | couronne danoise | – PLN | zloty polonais |
| – EUR | euro | – TRY | lire turque |
| – GBP | livre britannique | – SEK | couronne suédoise |
| – HUF | forin hongrois | – USD | dollar américain |
| – JPY | yen japonais | – ZAR | rand sud-africain |

Les participants SWX qui effectuent directement leur règlement via la SIS doivent déterminer, auprès de cette organisation, un compte dans la devise correspondante.

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse

http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2006_fr.html

